

14 déc 2021 -09:03

## Des mesures structurelles pour éliminer l'écart salarial

Bruxelles, 14 décembre 2021 - L'écart salarial entre les femmes et les hommes se réduit très lentement. C'est ce qui ressort des chiffres publiés aujourd'hui par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : l'écart salarial s'élève à 9,1 %, contre 9,2 % l'année précédente. « *L'écart salarial ne disparaîtra pas tout seul. L'éliminer nécessite d'adopter des mesures structurelles* », déclare le directeur Michel Pasteel.

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes publie de nouveaux chiffres sur l'écart salarial basés sur les données 2019 de l'Office national de sécurité sociale (ONSS). Sans correction pour la durée de travail, les femmes gagnaient en moyenne, en 2019, 22,7% de moins que les hommes contre 23,1% l'année précédente. Par ailleurs, pour la même période, l'emploi des femmes a davantage augmenté que celui des hommes. Les femmes ont également été plus nombreuses à occuper un emploi à temps plein que l'année précédente. Toutefois, cela n'a pas eu de réel impact sur l'évolution de l'écart salarial qui continue à se réduire au même rythme lent.

Ces chiffres globaux cachent certains des problèmes plus spécifiques. Par exemple, les ouvrières constituent un groupe vulnérable dont les difficultés sont croissantes. Le salaire brut moyen des ouvrières est celui qui a le moins augmenté en 2019. L'écart salarial chez les ouvriers, corrigé pour la durée de travail, a même légèrement augmenté en un an passant de 20,3% à 20,5% dans le secteur privé et de 9,7% à 10,1% dans le secteur public. Non corrigé pour la durée de travail, l'écart salarial chez les ouvriers s'élève à 42,6% dans le secteur privé et à 36,7% dans le secteur public.

« *Comme l'année dernière, les chiffres mettent en avant la situation de groupes vulnérables au sein de la population active, comme les ouvrières avec lesquelles l'écart se creuse un petit peu plus encore cette année* » explique Michel Pasteel, directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. « *Adopter des mesures structurelles est donc indispensable. C'est pourquoi l'Institut a soutenu l'idée qu'une partie de l'argent du Fonds de relance européen soit consacrée à ce groupe cible. Après tout, une société qui fait face à une crise n'est résiliente que si elle parvient à protéger les groupes vulnérables et à les « maintenir à bord ».* »

La politique actuelle vise principalement à sensibiliser, à rendre visible et à prévenir les discriminations sur base du sexe. C'est important, mais insuffisant pour améliorer la situation des emplois précaires de façon structurelle. S'il y a beaucoup de travail à temps partiel dans un certain secteur, c'est peut-être parce que celui-ci est organisé en ce sens. Augmenter les bas salaires, les indemnités de déplacement, les compensations pour les horaires difficiles et peu favorables à la conciliation sont autant d'exemples d'une politique d'égalité entre les sexes attentive aux groupes les plus vulnérables. « *Le gouvernement doit également continuer à investir dans des services de garde d'enfants accessibles financièrement* » déclare Michel Pasteel. « *Rendre les frais de garde d'enfants entièrement déductibles renforcerait l'accès aux structures de garde et permettrait une vraie liberté de choix des femmes et des hommes d'organiser leur travail rémunéré comme ils le souhaitent vraiment.* »

L'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes collabore avec le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, Statbel (AD Statistique Belgique), l'Office national de sécurité sociale et le Bureau fédéral du Plan pour préparer et compiler les rapports sur l'écart salarial.

Contact presse  
Véronique De Baets  
0479 25 04 41

*Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale indépendante qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité fondée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.*

*Toute personne, victime de discrimination fondée sur le sexe, peut s'informer sur ses droits ou déposer plainte gratuitement et en toute confidentialité auprès de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes via le numéro vert 0800/12.800 ou via son site internet <http://igvm-iefh.belgium.be>.*

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes  
Rue Ernest Blerot 1  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+ 32 2 233 44 00  
<http://igvm-iefh.belgium.be>

Véronique De Baets  
Contact de presse  
+32 2 233 40 34  
[veronique.debaets@iefh.belgique.be](mailto:veronique.debaets@iefh.belgique.be)

Liesbet Vanhollebeke  
Experte en communication  
+32 233 41 75  
[liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be](mailto:liesbet.vanhollebeke@igvm.belgie.be)